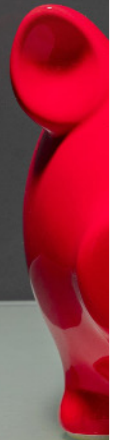


PASS PI

Les aides financières de l'INPI : préfinancement des prestations PI

- **Qui ?**
Personne morale
PME, PMI
Start'up
- **Pourquoi ?**
Prise en charge d'une partie de nos honoraires pour la réalisation de certaines prestations juridiques et techniques comprenant une problématique de propriété intellectuelle (marques, contrats, bases de données, tech Due Diligences, etc.)
- **Combien ?**
50 % de nos honoraires
plafond maximum : 6000 euros par Pass,
soit 3000 euros pris en charge directement par l'INPI
- **Comment ?**
Altij Avocats est référencé Partenaire PASS PI auprès de l'INPI et vous accompagne dans vos démarches.



Objectifs

Permettre aux entreprises de faciliter la mise en place d'une stratégie de protection et conformité à coût maîtrisé

Aider les entreprises à se conformer à leurs obligations de sécurité

Permettre aux entreprises la maîtrise de leurs actifs immatériels et informationnels

Prestations éligibles



FINANCE

Evaluation d'actifs
Maîtrise fiscalité PI



DEFENSE

A l'international
Analyse précontentieuse



TITRES DE PI

Dépôts internationaux
Marque
Design
Brevet



NUMERIQUE

Protection du numérique
Cybersécurité



CONTRATS

Accompagnement,
documentation
contractuelle, contrat
public/privé



BREVET

Recherche, veille,
cartographie et dépôt

Conditions d'éligibilité*

PME / PMI / ETI / Start'up
< 250 salariés + CA ≤ 50 millions €
ou total bilan annuel ≤ 43 millions €
+ implantation au sein de l'UE

Projet Innovant (par l'approche commerciale et marketing, par les produits ou services commercialisés, par sa raison d'être, etc.)

Entretien avec un chargé d'affaire de l'INPI

** non exhaustif, voir détail sur le site INPI*

altij
ALL YOU NEED IS LAW

**PARTENAIRE
PASS PI**


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

inpi